

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20150521-2015\_A045-DE  
Date de télétransmission : 02/06/2015  
Date de réception préfecture : 02/06/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 21 MAI 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_A045**

**OBJET : Institution - Motion de soutien aux services publics de proximité et notamment aux services postaux**

Le 21 mai 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes, Place Louis Philibert au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 mai 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MICHEL Marie-Claude – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s)** : Néant

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à PAOLI Stéphane – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à CIOT Jean-David – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BASTIDE Bernard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LAFON Henri donne pouvoir à PELLENC Roger – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à TAULAN Francis – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – TERME Françoise donne pouvoir à BOUDON Jacques – ZERKANI Karima donne pouvoir à BERNARD Christine

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALLIOTTE Sophie – BORELLI Christian – BOULAN Michel – CALAFAT Roxane – CHARDON Robert – DAGORNE Robert – GARELLA Jean-Brice – LENFANT Gaëlle – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel

**Secrétaire de séance** : Stéphane PAOLI

Monsieur Jean-David CIOT donne lecture de la motion ci-jointe.

**CONSEIL DU 21 MAI 2015**

Rapporteur : Madame le Président

Thématique : Institution

Objet : **MOTION DE SOUTIEN AUX SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE ET NOTAMMENT AUX SERVICES POSTAUX**

Mes Chers Collègues,

Le département des bouches-du-Rhône est découpé en 8 secteurs postaux dans lesquels sont répartis 212 bureaux de poste, pour l'activité « guichet ». Jusqu'en 2006, chaque bureau était sous la responsabilité d'un directeur d'établissement, lequel avait la responsabilité des guichets et parfois de la distribution du courrier.

En 2006, la Poste a regroupé ses bureaux en « Territoires d'Attractivité et d'Initiative » sur la base de zones de clientèles et non d'usagers, supprimant ainsi un cadre dans chaque bureau rattaché et ne conservant ainsi qu'un directeur dans le bureau centre. En séparant les activités guichet et distribution, on parvient à la délocalisation des centres de distribution du courrier et des colis. Le secteur du Pays d'Aix regroupe ainsi 11 territoires.

Entre 2011 et 2015, les effectifs des agents de la Poste ont fortement diminué sur l'ensemble des bureaux du Pays d'Aix entraînant de fait des réductions d'amplitude horaire, voire des fermetures par demi-journées ou journées, de certains bureaux.

Pour les bureaux les moins fréquentés, la Poste propose aux communes, une transformation en APC (Agence Postale Communale) ou RPC (Relais de Poste Commerçants) qui constituerait une charge supplémentaire pour les communes pour un service inférieur à ce qu'il est actuellement.

En plus de cette organisation géographique, on assiste actuellement à l'essor de la sous-traitance dans le secteur de la Poste, ce qui entraîne des risques supplémentaires de distribution aléatoire des courriers, et plus globalement une dégradation de la qualité des services rendus.

C'est pourquoi, le Conseil de Communauté de la CPA décide :

- **D'INTERPELER** la Poste sur la situation des fermetures de bureaux envisagées dans le Pays d'Aix, qui entraîneraient la dégradation de la qualité des services rendus ;

- **DE SOUTENIR** le maintien des services publics de proximité dans les villes et villages du Pays d'Aix et notamment le service public postal

**OBJET : Institution - Motion de soutien aux services publics de proximité et notamment aux services postaux**

---

Vote sur la motion

Inscrits	92
Votants	79
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour	79
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité la motion ci-jointe et la transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

29 MAI 2015